

PROCURATION

Le soussigné

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée conformément à ses statuts par:

titulaire de:

..... (*nombre*) actions

..... (*nombre*) droits de souscription

de Unifiedpost Group NV/SA, une société anonyme (« *naamloze vennootschap* ») de droit belge dont le siège est situé à l'adresse Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, en Belgique et immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0886.277.617 (RPM Brabant Wallon),

désigne par la présente comme mandataire:

Complétez 1. ou 2.

1. Personne physique

Nom et prénom:

Adresse:

ou

2. Personne morale

Nom:

Siège:

Numéro d'entreprise:

Représentée par:

afin de:

- i. le représenter en tant qu'actionnaire et/ou titulaire de droits de souscription aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Unifiedpost Group SA/NV qui se tiendra à Buzzynest, Avenue Reine Astrid 92A, La Hulpe, et à laquelle les actionnaires peuvent également assister par visioconférence le mardi 17 mai 2022 à 19 h 00 (CET) et ayant l'ordre du jour suivant, comprenant les propositions de décision:

Afin de donner des instructions de vote, veuillez indiquer votre vote en remplissant les points ci-dessous. En l'absence d'instructions de vote, vous serez considéré comme ayant voté en faveur des résolutions proposées.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise concernant les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.
2. Approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers audités clos le 31 décembre 2021.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

3. Approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2021, notamment le projet de répartition du résultat.

Proposition de décision : approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2021 affichant une perte de 5 614 198 EUR et du projet de répartition du résultat en tant que perte reportée.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise sur ces états financiers consolidés.

5. Approbation de la décharge donnée aux membres du Conseil d'administration.

Proposition de décision : approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

6. Approbation de la décharge donnée au réviseur d'entreprise.

Proposition de décision : approbation de la décharge donnée à BDO Réviseurs D'Entreprises SCRL, représentée par Mme Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

7. Approbation de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration.

Proposition de décision : sur nomination par le Conseil d'administration et proposition du Comité des rémunérations et nominations, il est proposé d'approuver et de confirmer la cooptation de First Performance AG, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, en tant qu'administrateur non-exécutif pour un mandat renouvelable de 4 ans prenant fin à la date de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2026, pour remplacer Jinvest BV, représentée en permanence par Jürgen Ingels, qui a démissionné le 18 décembre 2021. Le CV de M. Michael Kleindl est disponible sur <https://www.unifiedpost.com/en/investor-relations/shareholder-information/general-meeting-2022>. First Performance AG, représentée en permanence par Michael Kleindl, percevra une rémunération conforme aux principes établis par la Société pour les administrateurs non-exécutifs.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

8. Changement des dispositions relatives au contrôle – article 7:151 du Code belge des sociétés et associations.

Proposition de décision : l'Assemblée générale des actionnaires approuve et, dans la mesure où elle est tenue de le faire, ratifie, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations (Belgique) et dans la mesure où ils relèvent de ce code, l'octroi d'un prêt de premier rang de 100 millions d'euros contracté par la Société et certaines de ses filiales le 7 mars 2022 et les autres documents de transaction connexes accordant des droits à des tiers qui exercent une influence substantielle sur les actifs de la Société ou donnent lieu à une dette ou obligation substantielle pour la Société si l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre de reprise publique sur les titres de la Société ou d'un changement de contrôle de cette dernière, notamment, sans s'y limiter, l'article 7.2 (*Sortie*) du contrat de prêt de premier rang.

Approbation 0

Rejet 0

Abstention 0

9. Approbation de la re nomination de BDO en tant que commissaire de la société à partir de la date de la présente assemblée générale jusqu'à l'assemblée générale de 2025.

Proposition de décision : approbation de la re nomination de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Mme Ellen Lombaerts, en tant que commissaire de la société à partir de la date de cette Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale de 2025.

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

10. Seuil de transparence prévu par les statuts.

Proposition de décision : ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article [11] des statuts de la Société, avec la formulation ci-après :

« Les exigences de la législation en vigueur concernant la divulgation de la détention de participations substantielles dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé s'appliquent à l'acquisition de parts dans la société, étant entendu que l'obligation de divulgation naît lors de l'acquisition des premiers trois pour cent (3 %) des droits de vote dans la société, sans préjudice des exigences de divulgation de l'acquisition de tranches de cinq pour cent (5 %) des parts ou de multiples de cinq pour cent (5 %) par la suite ».

Approbation	0
Rejet	0
Abstention	0

11. Procuration.

Accorder une procuration à Mme Marleen Mouton et Mme Hilde Debontridder, choisissant à titre d'adresse le Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en qualité de mandataires extraordinaires ayant le droit d'agir à titre individuel et de sous-déléguer leurs pouvoirs, et leur accorder le droit de représenter la Société en ce qui concerne l'exécution de ses obligations de dépôt et de déclaration prévues par le Code des sociétés et des associations (Belgique) et les autres lois en vigueur. La présente procuration autorise les mandataires extraordinaires susvisés à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles et à signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de déclaration, notamment, sans s'y limiter, à déposer les décisions susvisées au greffe compétent du Tribunal de commerce en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

- ii. participer à toutes les délibérations ;
- iii. voter au nom du soussigné sur tous les points de l'ordre du jour susmentionné, conformément aux instructions de vote telles qu'elles sont définies ci-dessus ;
- iv. signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à ces assemblées ;
- v. faire tout ce qui paraîtra nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Fait à le 2022.

Le soussigné: _____

Nom:

.....

Fonction:
(si applicable)

Nom:

.....

Fonction:
(si applicable)